Commune de ***LAURENS***
Département de l'Hérault

Laurens 2030

LE VILLAGE DU LIBRON

ETUDE DE DEFINITION URBAINE
17 octobre 2014

agence Robin & Carbonneau
ARCHITECTURE / ENVIRONNEMENT / URBANISME

ROBIN & CARBONNEAU > urbanisme & architecture
8 rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier - contact@robin-carbonneau.fr

Le Libron
Préambule

«Le Libron est un fleuve français d'un débit faible, d'un bassin d'une superficie d'environ 190 km2, le Libron s'étend sur environ 44 km avec une moyenne de 5 m de large.

Il prend sa source à Laurens à la confluence de la Naubine et du Sauvanès. *Puis il traverse les communes de Magalas, Lieuran-lès-Béziers, Boujan-sur-Libron .*
Enfin, il se jette dans la mer Méditerranée vers Vias.

Le fleuve a été rectifié dans sa partie aval, du débouché en mer jusqu'en amont du Canal du Midi. Aujourd'hui, il subsiste encore le grau naturel du Libron mais une installation permet de canaliser par dessus les eaux du canal, les eaux torrentielles évitant ainsi l'ensablement de ce dernier dû à la présence de limon dans le lit du Libron.

Sur Laurens, dans la partie amont du fleuve un bétonnage du lit a été réalisé.

Les caves coopératives et caves particulières par le pluvial, étaient des causes de pollution. *Il y a 5 stations d'épuration, à proximité du lit du fleuve : Laurens, Magalas, Lieuran, Boujan sur Libron.*

Les captages pour l'eau potable publique étaient faits dans la nappe alluviale.
Ils ne couvraient pas les besoins de la population au milieu du vingtième siècle. C'est pour cela que le Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche de l'Orb a mis en place un réseau : Faugères, Laurens, Autignac et Magalas ne prélèvent plus d'eau dans le Libron.

Le Libron, du fait de son faible débit, est sensible à l'eutrophisation causant une diminution de la biodiversité.»

Source : Wikipédia.

Le cours d'eau, c'est le point de naissance d'un village, pour les cultures, pour la consommation humaine, pour l'économie...
A Laurens, le cours d'eau semble avoir été rejeté, bétonné, détourné.
C'est au travers de la reconquête de l'eau comme agrément et comme source de vie sociale que nous avons pensé ce projet de village pour Laurens...

Vue sur le Libron

Le projet de village
Préambule

Le projet de village se développe à plusieurs échelle, et en premier lieu, s'applique à l'ensemble du territoire communal.

C'est dans une logique de focalisation que chaque élément du projet raccordé à un ensemble, donne une cohérence et une globalité à cette démarche prospective sur Laurens.

Il faut d'abord considérer le village dans son territoire. Cet espace de géographie, producteur d'un paysage viticole et varié qui s'ouvre sur les avants-monts du coeur d'Hérault est la base de l'identité communale, tant dans une question d'héritage que dans une vision d'évolution.

Quelle identité pour Laurens ?

Laurens est un village vigneron, la commune est marquée par cette activité, mais elle ne lui donne plus aujourd'hui une image entière. L'identité communale est plus variée, répondant à une mixité de population, d'activités et d'usages plus étendue.

C'est aussi une commune périurbaine fortement résidentielle. Laurens conserve malgré tout une image propre même si les pavillons construits par l'attractivité de l'aire urbaine biterroise se sont multipliés au point de déstructurer l'armature urbaine du village.

Nous nous trouvons à ce jour à un point de basculement identitaire pour la commune, **qui, plus tout-à-fait rurale, n'est pas non plus tout-à-fait urbaine**, c'est-à-dire appartenant à une logique fonctionnelle dictée par le système urbain au sens large.

L'enjeu de cette étude et non seulement d'intégrer les besoins de développement urbain et de les anticiper, mais avant tout d'**affirmer une nouvelle identité pour Laurens.** C'est en fonction de ce nouveau visage, donnant un sens global, que chaque projet, chaque action urbaine se justifie et se place en cohérence, initiant pour la commune, une nouvelle urbanité.
Cette nouvelle accroche identitaire, fédérant l'ensemble des actions urbaines, nous l'avons pensée en lien avec la nature même de son territoire:

la confluence de la Naubine et du

Sauvanès donnant naissance au Libron.

Laurens 2030 : le village du Libron...

Laurens : vue aerienne - *Source : Géoportail.*

Le territoire

Projection **globale**

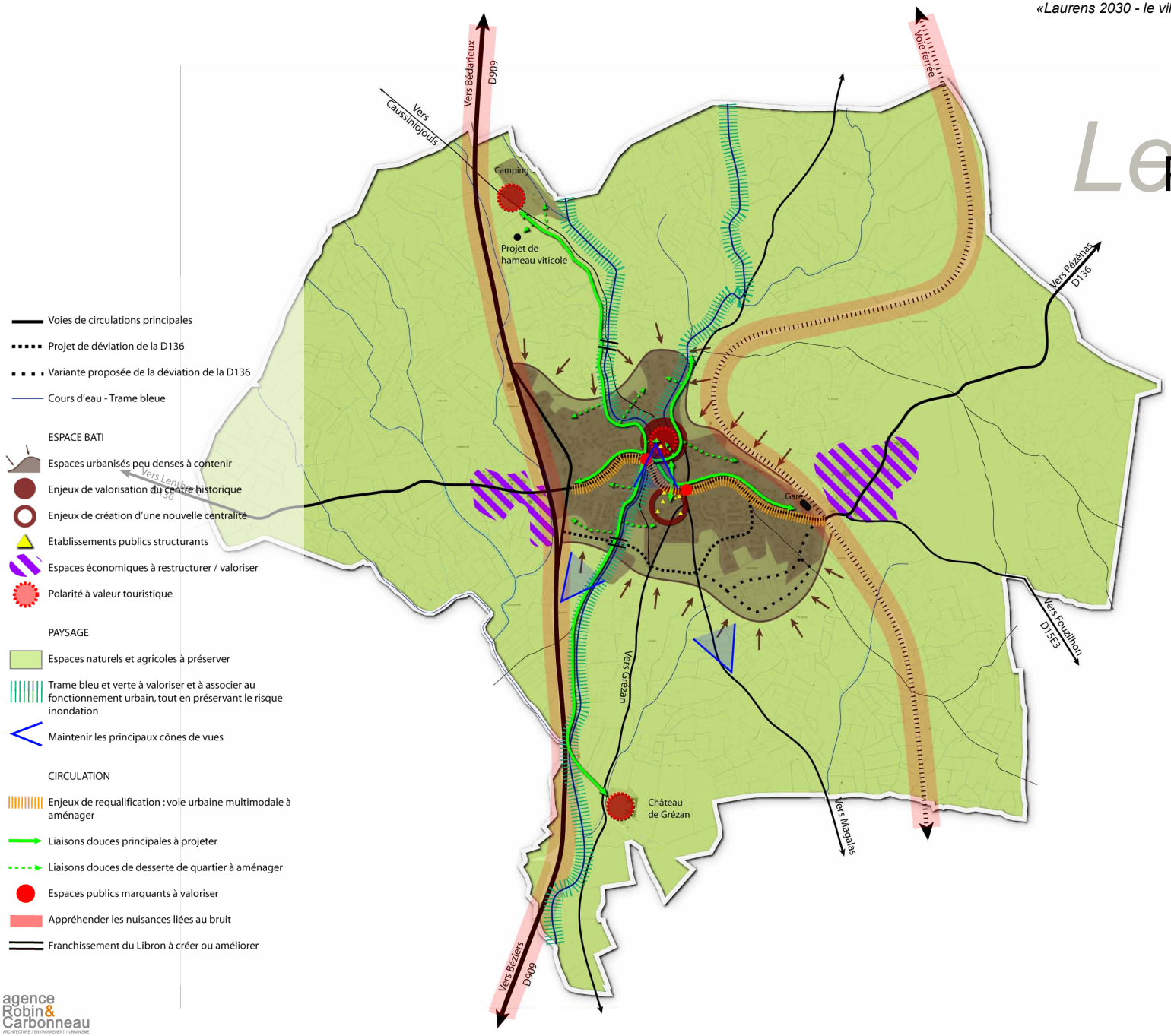

La première action territoriale est la **préservation**.

Autrement dit, il faut **amorcer une gestion rigoureuse du foncier et de l'expansion urbaine** pour préserver les ressources agricoles, naturelles et forestières, car elles sont en grande partie les fondements du paysage communal et de l'économie locale (agriculture & tourisme).

Le deuxième acte est la **valorisation**.

Autrement dit, il faut **scénographier le territoire** en s'appuyant sur ses valeurs existantes : maintenir et magnifier les points de vue, entretenir et rénover le patrimoine, bonifier l'empreinte environnementale de l'urbanisation, sociabiliser les espaces villageois.

La finalité est la **gestion** dans le temps.

Autrement dit, il faut mettre en oeuvre ces actions, phaser, **rendre possible**.

agence Robin & Carbonneau

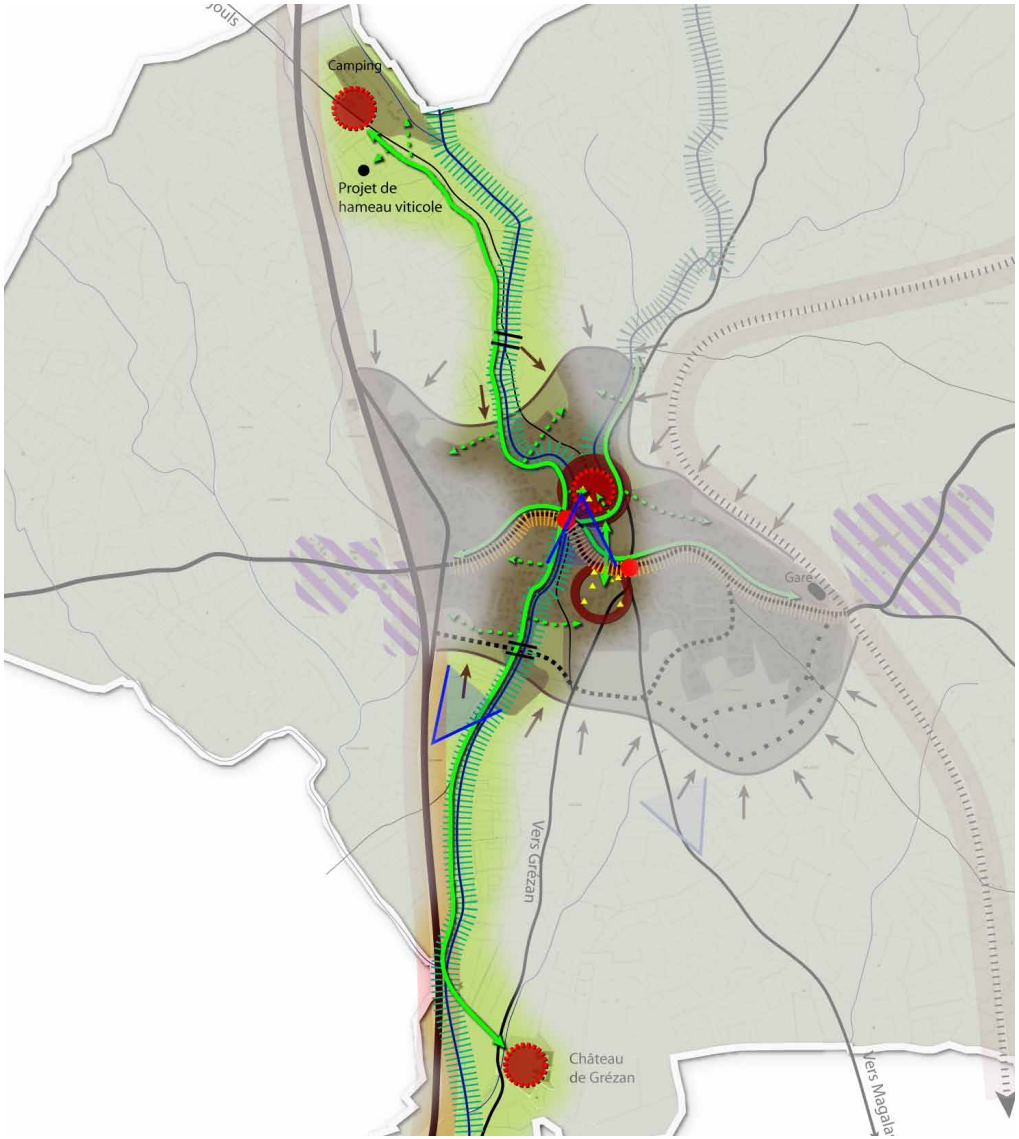

Colonne **vertébrale**

Nouveau caveau de dégustation

Centre-village

Château de Grézan

Les cours d'eau, absents de la réflexion urbaine de l'extension passée de Laurens doivent retrouver une place centrale dans la structuration du territoire, tant dans une dimension sensible autour de l'eau, que dans une approche fonctionnelle et structurante des programmes et des espaces.

Le ré-investissement, couplé à la re-naturalisation des berges des cours d'eau permettent de créer un axe Nord-Sud fort sur la commune, autour duquel se greffe l'ensemble des projets.

Reliant les programmes oenotouristiques au Nord, témoin d'un renouveau qualitatif de la viticulture locale au Château de Grézan au Sud, témoin de l'exubérance baroque des châteaux pinardiers, en passant par les caveaux du centre-village, c'est «axe vert» redonne du lien à la commune. Lien temporel au regard de son histoire vigneronne, et lien fonctionnel comme véritable vecteur urbain et parcours territorial.

Chemin de découverte

Le libron

Exemples de pratiques de randonnées dans l'Hérault, pouvant être appliquées au territoire de Laurens.

L'aménagement des berges du Libron est l'occasion de développer à Laurens un véritable parcours de découverte du territoire, des milieux naturels en bord de rivière, des vignobles, du paysage du coeur d'Hérault.

Cet axe «vert» dédié aux modes doux qui structure le territoire communal est l'occasion d'offrir une grande variété d'activités et de déplacements (pédestres, équestres, cyclistes, etc...), tant dans une vocation touristique en se greffant sur les itinéraires intercommunaux que pour le loisir des habitants.

Il s'agit de promouvoir la découverte du terroir communal, s'appuyant sur le chapelet du Nord au Sud des différents domaines, et pouvant supporter des manifestations variées à l'image des «Vignes Buissonnières» autour des vignobles du Pic Saint-Loup ou des «Vignes Toquées» dans les Costières de Nîmes, alliant randonnées et dégustations.

Le paysage viticole

Intégrer les constructions économiques

Exemples d'architectures agricoles intégrées au paysage

Exemples d'architectures qualitatives de bâtiments économiques et de matériaux

Si le développement en matière d'habitat se cantonne autour du centre-village, les constructions à usage agricole et économique peuvent s'implanter plus librement sur l'ensemble du territoire.

Il apparaît donc primordial, pour la qualité des paysages, atout essentiel de la commune à préserver, de garantir un moindre impact de ces bâtiments qui peuvent avoir des gabarits importants.

Les choix d'implantations et de dimensionnement des bâtiments sont cruciaux pour assurer une image qualitative. L'emploi de matériaux sobres (bois, pierres) couplé à une approche de couleurs douces permet d'intégrer ces constructions en limitant leur impact dans le paysage.

La qualité de ces espaces, trop souvent négligés est tout autant profitable aux extérieurs qui perçoivent le paysage, que pour les usagers au quotidien qui donnent vie à ces lieux de travail.

Une dynamique intégrée

Soutenir les activités économiques

Il est capital pour chaque territoire, même à l'échelle communale, d'avoir une politique de développement économique, qui ne peut être finalement dissociée d'une politique d'habitat ou d'accueil de population. S'il y a croissance démographique, il doit y avoir aussi croissance économique. La construction de logements n'est pas la seule réponse à apporter au développement urbain, il convient aussi en même temps de penser le développement économique.

Pour cela, il faut prendre appui sur les secteurs existants qui sont aujourd'hui dynamiques : la construction, le tertiaire, l'artisanat, et proposer à la fois de conforter ces pôles existants, et à la fois d'apporter une forme de développement, en complémentarité pour renchérir l'offre globale.

La complémentarité peut être trouvée par des activités plus en pointe avec le développement numérique ou sur le secteur agricole encourageant les filières respectueuses de l'environnement et courtes. Globalement, l'économie locale dominée par l'agriculture et l'artisanat, peut être complétée par les secteurs de services ou même de petites productions industrielles.

Au niveau territorial et urbain, que doit-on planifier pour dynamiser l'économie locale ?

Il faut avant tout travailler sur les capacités des entreprises à exercer leur profession et à ne pas perdre en compétitivité. Cela se traduit par une insertion stratégique dans le territoire et l'espace et un aménagement urbain fonctionnel, doté des réseaux de communication de pointe (fibre optique par exemple).

Il faut pouvoir aussi pousser à l'innovation, et pour cela, prescrire des règles d'implantation et d'aménagement durables, qui ne pénalisent pas dans le temps les entreprises : penser un aménagement en prise avec les exigences environnementales n'est pas antagoniste, au contraire, avec les besoins ni les capacités économiques des entreprises. En effet, penser une installation d'entreprise, ou un développement d'activité, c'est engager une logique d'investissement sur du long terme, et donc planifier un financement, un plan d'investissement complexe, basé sur une faisabilité commerciale et intégrant toutes les lignes de dépenses. L'énergie que consomme un local sur 20 d'exploitation, la fiscalité locale, la capacité d'un local à évoluer (extension, remembrement) ou plus simplement l'attractivité par la qualité architecturale influant aussi sur le bien être des employés sont obligatoirement à considérer.

En ce sens, agir sur la qualité urbaine et architecturale des «parcs» d'activités économiques n'est pas contraire aux besoins de compétitivité des entreprises.

Le projet de village
Espaces **urbains**

Sur les espaces habités, le projet de village tend à redonner une forme de cohérence urbaine, à un bourg qui, ayant longtemps été enserré dans son centre historique bordé par les cours d'eau, a rapidement «explosé» en une tâche urbaine diffuse et disparate. Il en résulte un paysage urbain décousu ponctué de nombreuses dents creuses, offrant aujourd'hui des espaces libres et un **fort potentiel de réinvestissements.**

Le projet de village, suivant l'aménagement à la fois naturaliste et urbain des berges du Libron, imagine une série d'actions urbaines variées pour **redonner une cohérence et plus d'homogénéité** aux différents quartiers, mais aussi pour redéfinir la vie du village au travers de **projets emblématiques d'espaces publics et de nouvelles centralités.**

Le village manque d'espaces publics alloués aux piétons et souffre aujourd'hui d'une trop forte empreinte de la voiture...

L'approche du projet urbain, afin d'en appréhender progressivement la complexité, s'articule sur les 3 thématiques principales suivantes :

Le paysage > environnement urbain ;
Les mobilités > se déplacer, pratiquer;
Le développement > habitat, espaces.

Ces approches gloables successives à l'échelle du village permettront ensuite de mieux définir, par rapport au contexte urbain projeté, l'aménagement des différents sites stratégiques retenus sur la commune. L'enjeu et d'**éviter les opérations isolées, déconnectées de la vie du village ou de son paysage**, en proposant au contraire une complémentarité et une connectivité accrues.

Laurens : vue aerienne - *Source : Géoportail.*

Espaces urbains

Le paysage

Structuration paysagère et environnementale des espaces urbains

En premier lieu, le projet de paysage «externe» tisse des limites à l'espace urbain : il s'agit de contenir l'expansion de la commune, de manière à ne plus diluer la «tâche urbaine» sans fin ni finalité.

Le projet de paysage «interne» repose sur l'émergence d'une trame verte structurante, organisant les espaces urbains et s'appuyant sur les cours d'eau, dont la re-naturalisation permettra de meilleures continuités écologiques.

ENJEUX PAYSAGERS

- Cours d'eau - Trame bleue
- Trame bleu et verte à valoriser et à associer au fonctionnement urbain, tout en préservant le risque inondation
- Espaces verts publics à préserver ou développer
- Espaces naturels à préserver
- Espaces viticoles à maintenir
- Corridors écologiques à créer
- Maintenir les principaux cônes de vues

Le Libron au Sud du village

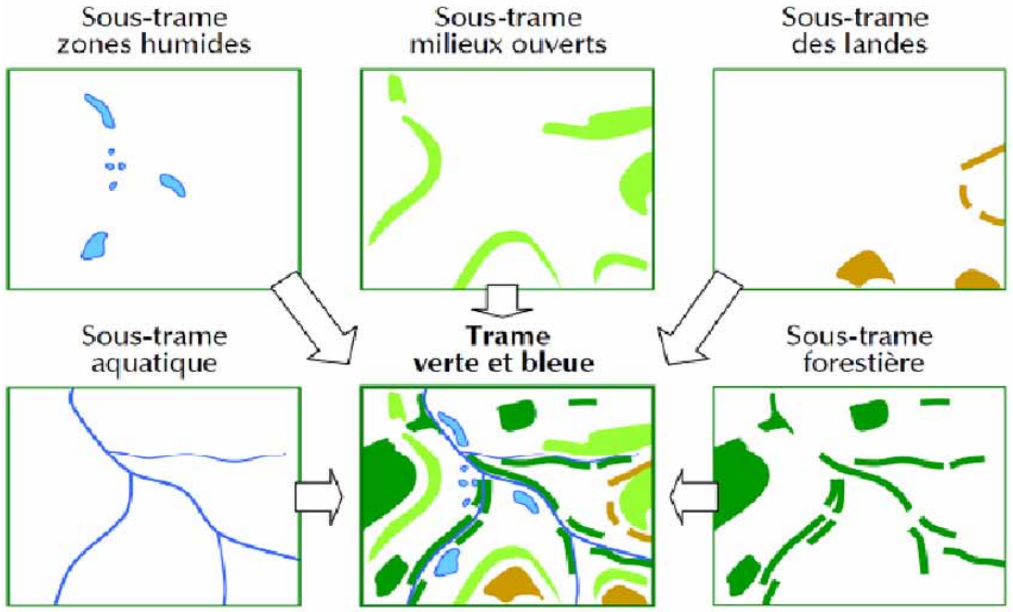

Le principe des corridors écologiques = maintien de la biodiversité + cheminement des espèces

Le maintien des corridors écologiques y compris dans les espaces urbains est primordial pour le maintien de la biodiversité locale et pour le cheminement des espèces. C'est sur les ripisylves que l'on a la plus grande richesse, d'où l'importance de la re-naturalisation des cours d'eau.
Le projet paysagers s'il entend maintenir les espaces végétalisés du village entend également maintenir les vues sur la silhouette du village, ou des hauteurs vers le grand paysage (château / mairie < > plaine viticole).

Laurens : vues paysagères

Espaces urbains

Les mobilités

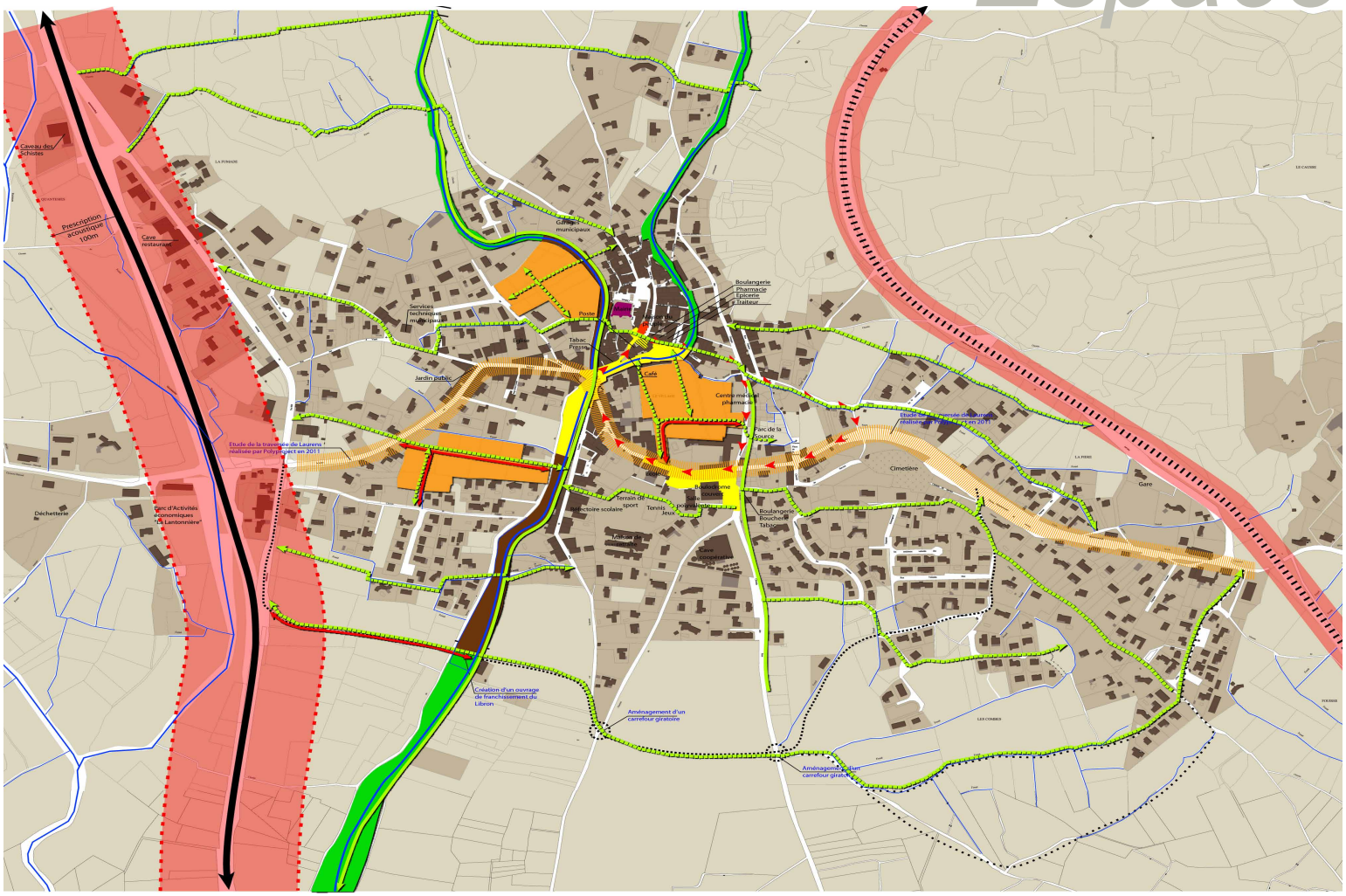

Les mobilités à l'échelle du village

Les mobilités s'abordent à plusieurs échelles. Il y a d'abord les grandes infrastructures territoriales, dont les nuisances sonores doivent induire des actions de protections, puis les voies plus internes de dessertes locales rejoignant la problématique des liens interquartiers, et enfin les liaisons douces, réservées aux piétons et au clyclistes, autour des berges réhabilitées pour une nouvelle pratique des espaces urbains.

ENJEUX DE MOBILITES

- Voies de circulations principales
- Projet de déviation de la D136
- Variante proposée de la déviation de la D136
- Appréhender les nuisances liées au bruit
- Enjeux de requalification : voie urbaine multimodale à aménager
- Voie à sens unique
- Liaisons douces principales à projeter
- Liaisons douces de desserte de quartier à aménager
- Promenades aménagées en différentes séquences, le long du cours d'eau

3 séquences du traitement du Libron

exemples de réalisations similaires

Séquence 1 : Milieu urbain : minéralité

Cette première séquence est en définitive centrale et adaptée au traitement urbain, en tant qu'espace public à part entière des berges ou des plateaux recouvrant les cours d'eau. Le rôle de ces espaces est de supporter une sociabilité, un usage fréquent et polyvalent.

Séquence 2 : Milieu urbain : naturalité

Cette deuxième séquence est lié au cheminement urbain. Les espaces concernés jouent un rôle de vecteur, de liens interquartiers et sont destinés à une fréquentation du quotidien. Le traitement doit donc être suffisamment aménagé pour répondre à cette fonction.

Séquence 3 : Milieu naturel : immersion

Elle est destiné au traitement du plus grand linéaire sur le reste du territoire qui n'est pas urbain. La vocation est de répondre à des usages de loisirs, de randonnées. Ponctuellement, des étapes de repos ou de découvertes naturalistes peuvent être aménagées.

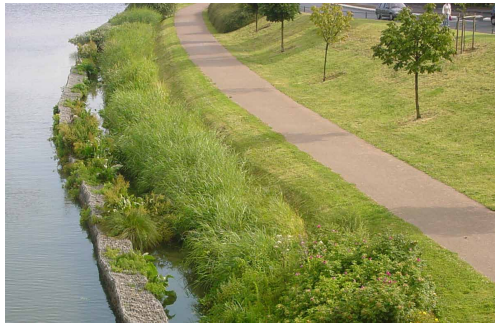

Créer une circulade en sens unique

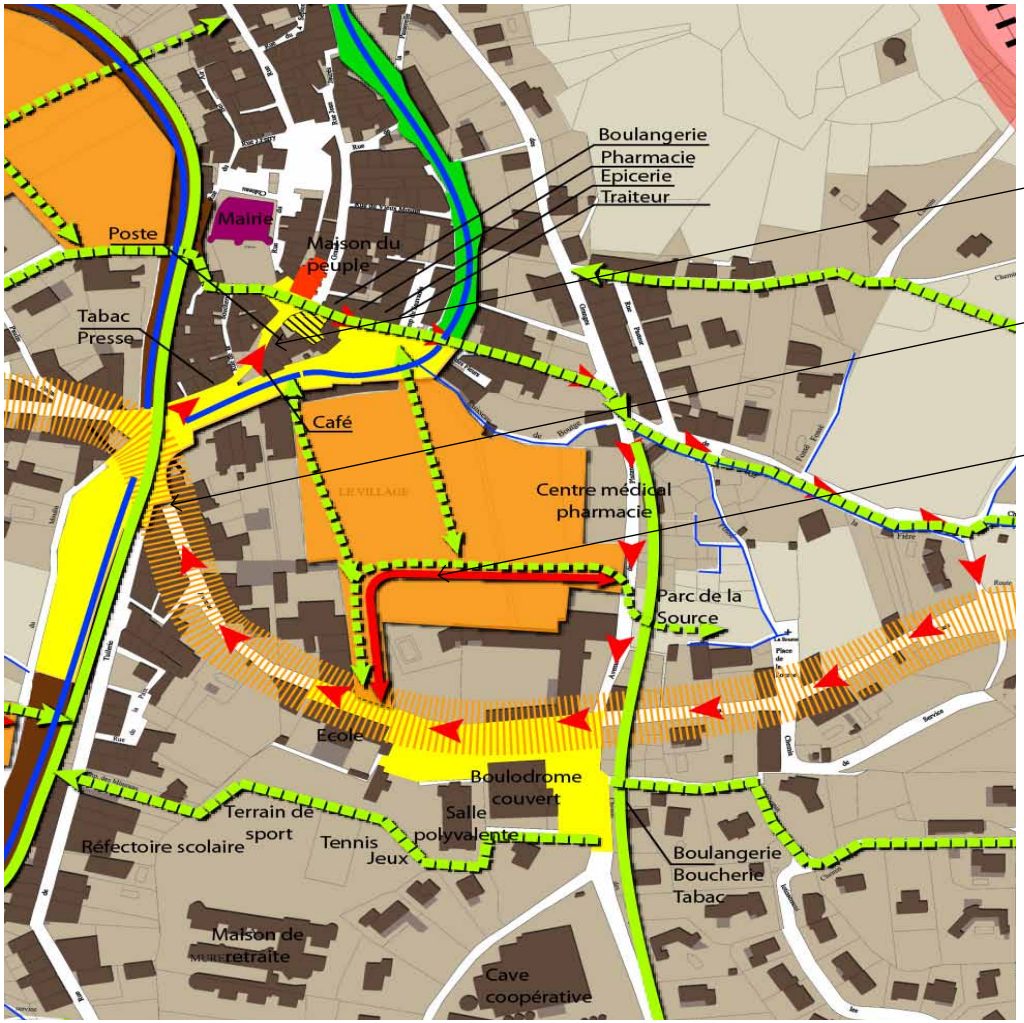

Le projet de circulade

Instaurer une zone de voirie partagée : La zone de rencontre permet un traitement de sol qualitatif adapté au centre et aux piétons

Créer une circulade en sens unique : accroître la sécurité en élargissant la place du piéton sur l'emprise de la voirie + fluidifier le trafic routier en centre village

Développer les connexions piétonnes : mailler, structurer tous les espaces du villages, tous les quartiers pour encourager une évolution des pratiques et inciter à ne pas systématiquement de déplacer en voiture.

Exemple de rue partagée - Pézénas (34)

Exemple de Boulevard urbain - Vic-la-Gardiole (34)

Espaces urbains

Le développement

Le projet urbain doit combiner l'approche programmatique (équipements, espaces, logements) avec l'approche qualitative.

Projets de développement des espaces urbains

Rénover le centre

Redonner envie d'habiter le centre: encourager les rénovations qualitatives et contemporaines dans le coeur de village pour le rendre plus attractif et freiner la fuite vers les lotissements. En plus d'actions de rénovation, il s'agit d'assouplir certains points de règlement pour s'adresser à la population la plus susceptible d'habiter le centre : les jeunes ménages.

Exemple de rénovations contemporaines en coeur de village : alliance architecture actuelle / patrimoniale

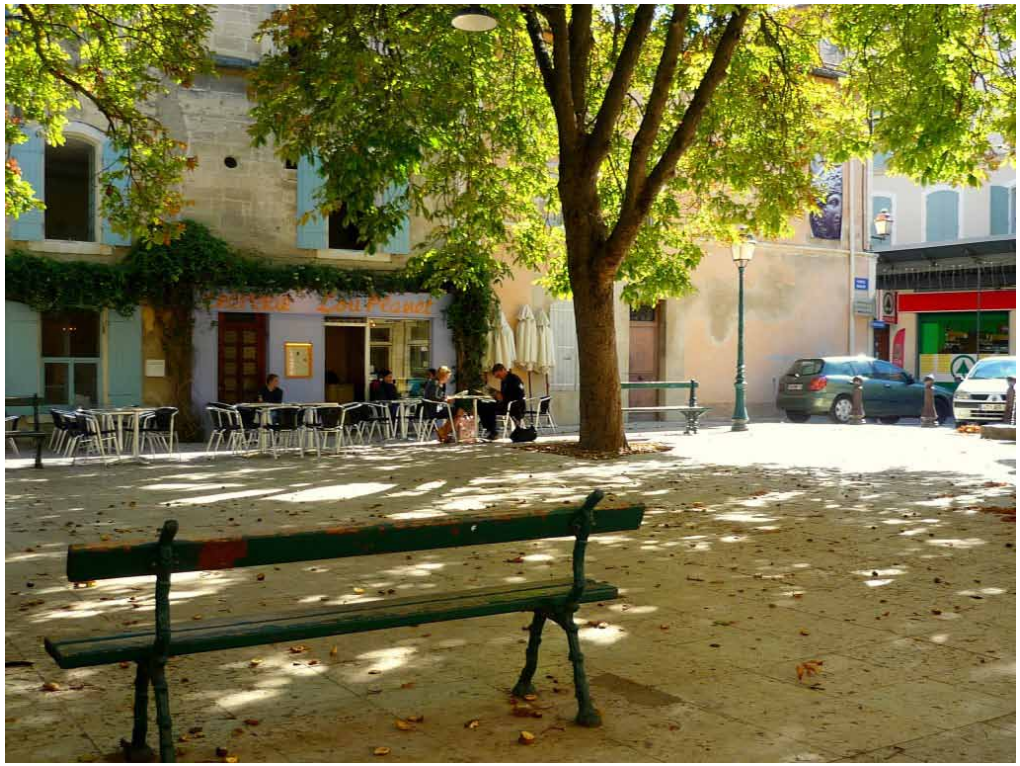

Exemple d'une «place de village» à Saint-Rémy-de-Provence

Renouer avec l'esprit «Place de Village» : la rénovation et la piétonisation des espaces publics du centre du village doit permettre de renforcer la convivialité et la vie communale. Laurens manque d'espace de référence, susceptible de rassembler la population et de lui offrir des opportunité de se rencontrer, de tisser du lien. L'objectif est de renforcer la pratique des espaces de la commune pour mieux renforcer le sentiment d'appartenance, l'identité.

Développer un urbanisme durable

«L'urbanisme doit prendre en compte les aspects relatifs au développement économique et social ainsi qu'à l'équilibre environnemental. En réalité, l'urbanisme durable pose comme hypothèse que la ville a certes besoin d'une croissance économique, mais que celle-ci doit être menée en respectant les critères du développement durable pour chacun de ses piliers : équité sociale, qualité environnementale, préservation des ressources et du patrimoine, ainsi que de la cohérence des territoires.

L'urbanisme durable concourt, d'une part, à la consolidation des milieux urbains et, d'autre part, à l'émergence d'ensembles urbains conformes aux principes de collectivités viables ou de smart growth généralement reconnus. Il s'agit des principes suivants :

- *Offrir une mixité des fonctions en regroupant différentes fonctions urbaines;*
- *Tirer profit d'un environnement bâti plus compact ;*
- *Offrir une typologie résidentielle diversifiée ;*
- *Créer des unités de voisinage propices au transport actif ;*
- *Développer le caractère distinctif et le sentiment d'appartenance des communautés ;*
- *Préserver les territoires agricoles, les espaces verts, les paysages d'intérêt et les zones naturelles sensibles ;*
- *Offrir un choix dans les modes de transport ;*
- *Faire des choix équitables de développement économique ;»*

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2012

Innover pour l'aménagement des nouveaux quartiers : en contre-pied du développement de Laurens de ces 30 dernières années, il faut revenir à une démarche plus contextualisée, adaptée avant tout au territoire, à sa morphologie, à ses besoins et potentiels, et non diluer sans limite une extension pavillonnaire générique, triste et banale.
Il faut mieux prendre en compte les liens urbains et humains susceptibles de structurer les espaces et les pratiques, d'encourager les mixités urbaines (variété programmatiques : habitat / commerces / activités / équipements), les mixités typologiques (variété de logements : individuel / collectifs / locatifs / grands et petits) et enfin les mixités sociales (variétés individuelles : hauts et faibles revenus / âges des ménages).
Il faut innover aussi dans la forme urbaine, pour à la fois optimiser l'utilisation foncière et à la fois garantir l'habitabilité et le confort que légitimement tout un chacun demande...

Exemple de quartier villageois contemporain et durable

Espaces urbains

Synthèse

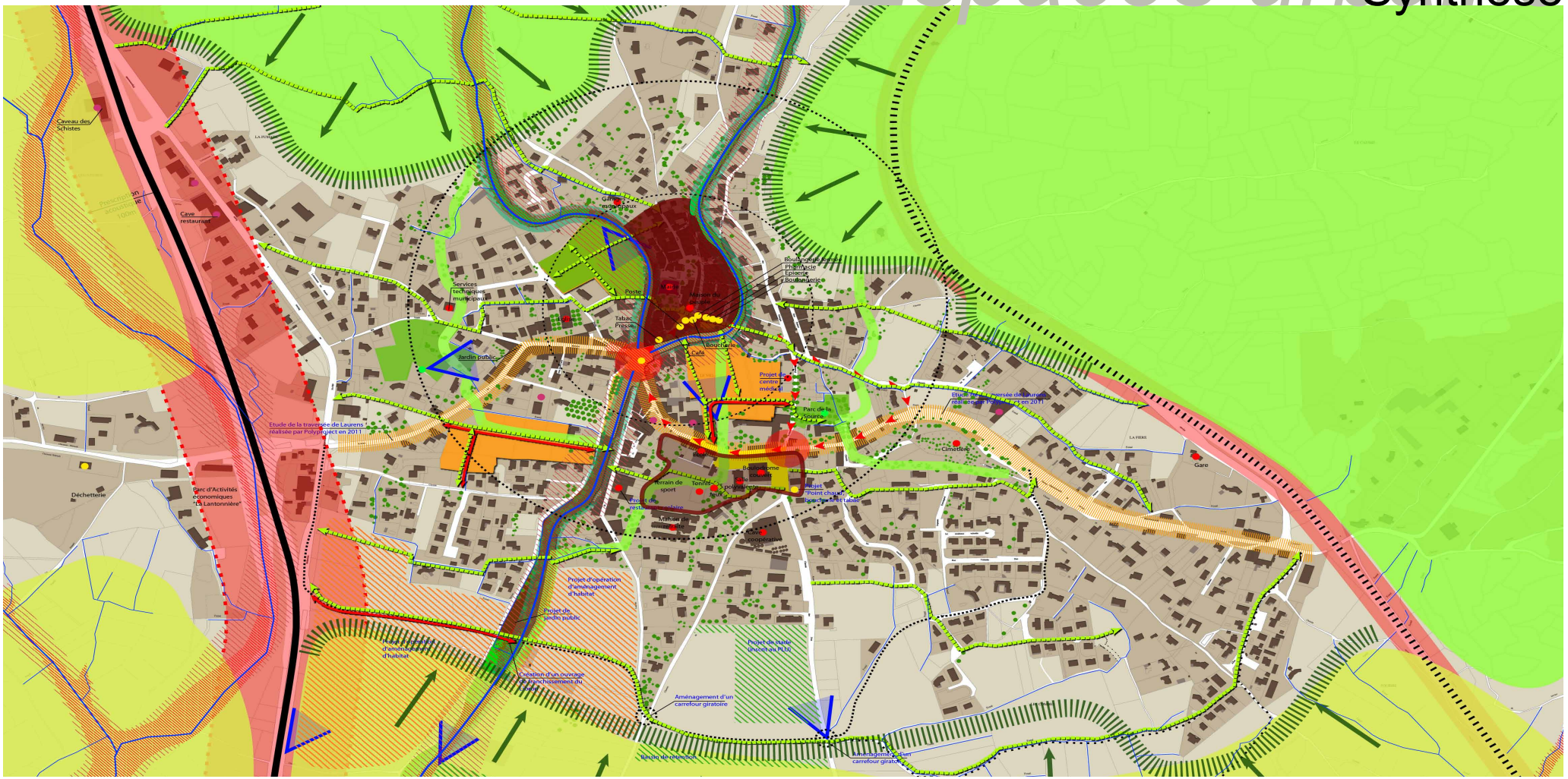

Synthèse du projet de village

Espaces urbains Synthèse

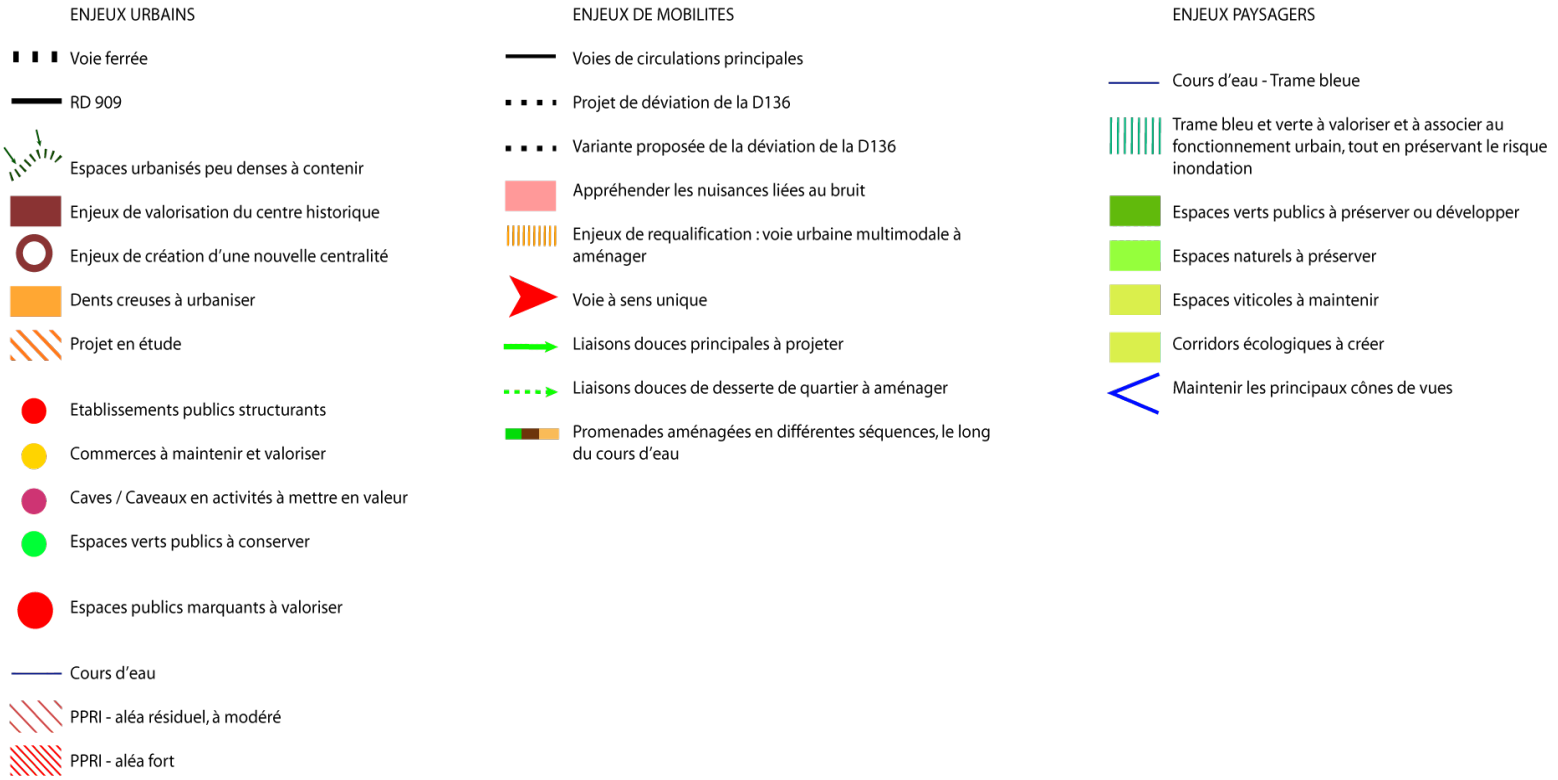

Le projet urbain

Espaces **architecturés**

Le projet urbain s'attache à définir plus en détails la traduction à l'échelle de l'îlot ou même ponctuellement à l'échelle architecturale, les orientations à donner sur les différents secteurs stratégiques identifiés sur la commune.

Ainsi, il se décline en différentes approches :

- **Les équipements publics :** Définissent le coeur de vie du village; ou comment travailler la structure du village par les usages, les déplacements, les points de rencontre et comment adapter à l'évolution urbaine le réseaux d'équipements publics.
- **Les espaces publics :** convivialité villageoise ; ou comment structurer les espaces ouverts dans une nouvelle logique de vie de village en créant des espaces partagés et piétons mieux à même d'encourager une nouvelle citoyenneté.
- **Les nouveaux quartiers :** répondre aux attentes d'aujourd'hui; ou comment définir des nouveaux modes d'habiter moins impactants pour l'environnement amenant à développer des formes urbaines plus compactes et une architecture méridionale contemporaine adaptée aux lieux et au climat.

Laurens : vue aérienne - *Source : Géoportail.*

Les équipements administratifs

Création / Extension

Maintien / Entretien

Suppression / Déplacement

Les équipements éducatifs

Création / Extension

Maintien / Entretien

Suppression / Déplacement

Les équipements de loisirs

Création / Extension

Maintien / Entretien

Suppression / Déplacement

Les équipements socio-culturels

Création / Extension

Maintien / Entretien

Suppression / Déplacement

Les chaises musicales

Equipements **publics**

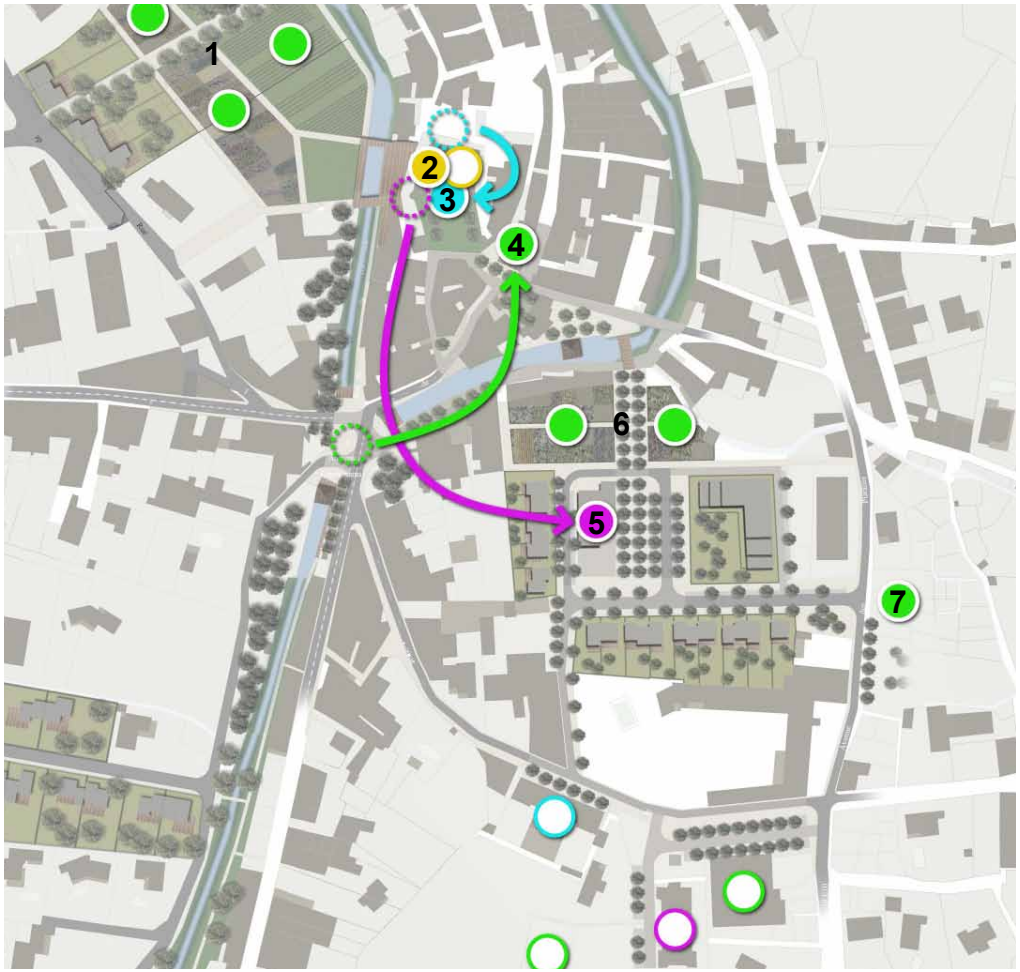

Les actions d'évolution sur les équipements publics

1> Le Parc de la Naubine :
Aménagement d'un vignoble pédagogique et de jardins familiaux sur une terrain en friche.

2> La Mairie :
Maintien de la mairie dans le château + extension des locaux sur actuelle médiathèque + mise aux normes d'accessibilité.

3 > La médiathèque :
Déménagement en lieu et place du foyer pour séniors, avec ouverture sur la cour et le jardin du château pour des espaces de lectures extérieurs + aménagement des salles du RDC en espaces d'expositions.

4 > La Maison du Peuple :
Transformation du bâtiment désaffecté en place couverte pour l'accueil du marché ou autre manifestations culturelles.

5 > Le Foyer Séniors :
Création d'un nouveau bâtiement plus accessible au coeur d'un nouveau quartier central et proche des écoles.

6 > Jardins familiaux :
Aménagement de potagers accessibles aux revenus modestes.

7 > Terrain Multisports :
Aménagement en extension du Parc de la Source et proche des écoles.

La nouvelle donne
Espaces **publics**

Etudier les espaces publics d'un village, comme ici pour Laurens, c'est pour nous se poser une question sur des relations d'échelles entre paysages urbains ou naturels, intime ou public, contemporains ou hérités. C'est porter un regard sur la valeur d'ensemble du lieu.

C'est aussi la question des usages, sous-tendant celle des usagers, c'est donc porter une attention sur la **valeur sociale de l'espace.**

C'est également la question de **l'esthétique des formes et des matériaux,** celle du regard de l'usager-même et de l'agrément que cela lui procure, c'est aborder les notions de confort ou d'inconfort s'appuyant sur la valeur matérielle des murs et des sols qui limitent, intimisent l'espace.

En ce sens, un espace public doit être propice :

- Aux rencontres entre les habitants, les personnes de passage, de manière à favoriser l'intégration et la cohésion sociale ;
- A l'accueil des services, qu'ils soient marchands (commerces, marchés) ou non marchands (jeux, évènements festifs) afin d'en faciliter l'accès dans un périmètre rapproché.
- Aux déplacements motorisés ou non, en régulant le trafic, en offrant des places de stationnement et des lieux de repos pour piétons ,
- A l'amélioration de l'attractivité du village en mettant en valeur le patrimoine bâti, l'espace, la perspective.
- En valorisant les éléments de la mémoire collective et de l'histoire locale.

En secteur rural la simplicité, la sobriété sont plus appropriées. Le petit patrimoine, les éléments naturels qui prédominent sont à valoriser. Les matériaux, d'origine locale, s'harmonisent spontanément aux couleurs et aux ambiances générales du village.
Un espace public doit le rester. Il doit **être ouvert, fréquenté, utilisé par tous.**

Exemple de traitement qualitatif des rues - Mende (48)

Exemple de traitement qualitatif des rues - Gérone (Espagne)

La nouvelle donne Espaces **publics**

La coexistence de tous les usagers doit être assurée. L'accès des personnes à mobilité réduite doit être facilité. L'éclairage nocturne doit sécuriser et inviter à la promenade, à la rencontre. La polyvalence est une nécessité dans le village. Il n'est pas possible de multiplier les infrastructures, c'est pourquoi l'espace doit être modulable selon les besoins du moment (lieu de manifestation, marché, parking). Les places, allées et placette gagnent à être «à géométrie variable».

Dans l'ensemble, la qualité des espaces publics dépend du contexte urbain qui les limitent (qualité des façades, des clôtures, des vues, etc.). Pour la majeure partie des espaces du secteur historique du village ces paramètres sont présents. Le caractère sobre, typique et traditionnel de la rue de la Poste en est un exemple.

Le partage des fonctions doit être mieux organisé et se lire dans l'espace public de manière simple sans pour autant être trop catégorique. Il s'agit de permettre une pratique variée et ouverte à tous (piétons, automobiles, vélos, ânes, etc.). En ce sens, le choix de la répartition des espaces puis des matériaux et du mobilier urbain est primordial dans la perception qu'on en aura dans un premier temps, ensuite dans l'appréciation, et enfin dans l'utilisation.

La nouvelle donne en matière d'espaces publics pour Laurens repose sur 3 actions principales :

- Réinvestir et re-naturaliser les cours d'eau ;
- Accroître le partage et la piétonnisation des espaces du centre ;
- Créer des liens interquartiers pour un fonctionnement global à l'échelle de la commune qui soit cohérent.

Exemple de place de village qualitative -La Roque d'Anthéron (84)

Exemple de place de village qualitative - Cazouls d'Hérault (34)

Espaces de convivialité
Aménager des **«petits abris publics»**

A Mayotte, département d'outre-Mer, le climat tropical peut être violent, soit par un ensoleillement direct et puissant, soit par des pluies diluviennes. Pour s'en protéger, les mahorais édifient des Farés, de petits abris très simples, servant de points de ralliement, de rencontrer, d'attente. Ces farés ponctuent le territoire, à la fois à l'intérieur des villages servant alors de places couvertes, à la fois en pleine nature servant de repère, de belvédère sur le lagon. Ce sont surtout à chaque fois des espaces de convivialité, abritant les gens qui s'y retrouve, accentuant l'impression de groupe de part l'intériorisation qu'ils délivrent.

Sous nos lattitudes, ce type de petit ouvrage existe aussi mais est sans doute moins répandu, moins systématique. On l'appelle halle, place couverte ou kiosque. Mais à chaque fois, ils enrichissent la vie d'un village, offrant une fonction supplémentaire à une simple place. Dans notre région où le climat est également très contrasté (vents violents, fortes chaleurs estivales, fortes pluies automnales), il apparaît opportun d'aménager ce type d'espace, ni tout extérieur ni tout intérieur, offrant un «entre-deux» propice à la rencontre, à l'observation de la nature, à la convivialité...
Ces quelques exemples donnent des indications sur ce qu'il est possible d'adapter au contexte urbain et paysager de Laurens.

Petit abris public ouvert sur le paysage - Collet-de-Dèze (48)

Petit abris public - Liausson (34)

Petit abris public autour d'un platane - Roujan (34)

Exemple de faré belvédère - Mayotte

Autre exemple d'abris contemporain

Plan de référence

Les projets **stratégiques**

Le plan de référence est le document central de l'étude, il synthétise l'ensemble des actions urbaines à engager pour le développement et la restructuration de la commune.

On dénombre les opérations suivantes, pouvant être des requalification d'espaces publics, d'équipements ou des projets de développement urbain pour l'émergence de nouveaux quartiers :

1. La requalification des **places du coeur de village** ;
2. La requalification de la **Place des Anciens Combattants** ;
3. La requalification des **berges du Libron** ;
4. La création d'une **circulade** en sens unique ;
5. Projet **Coeur de village** : étendre la centralité ;
6. Projet **Parc des vignes** : préserver un espace de respiration;
7. Projet **Lantonnière** : parc économique intégré dans le paysage.

L'objectif est bien de donner une cohérence à l'ensemble des différentes actions, les traiter en complémentarité et les rattacher à un projet d'ensemble, avec le Libron réhabilité comme colonne vertébrale...

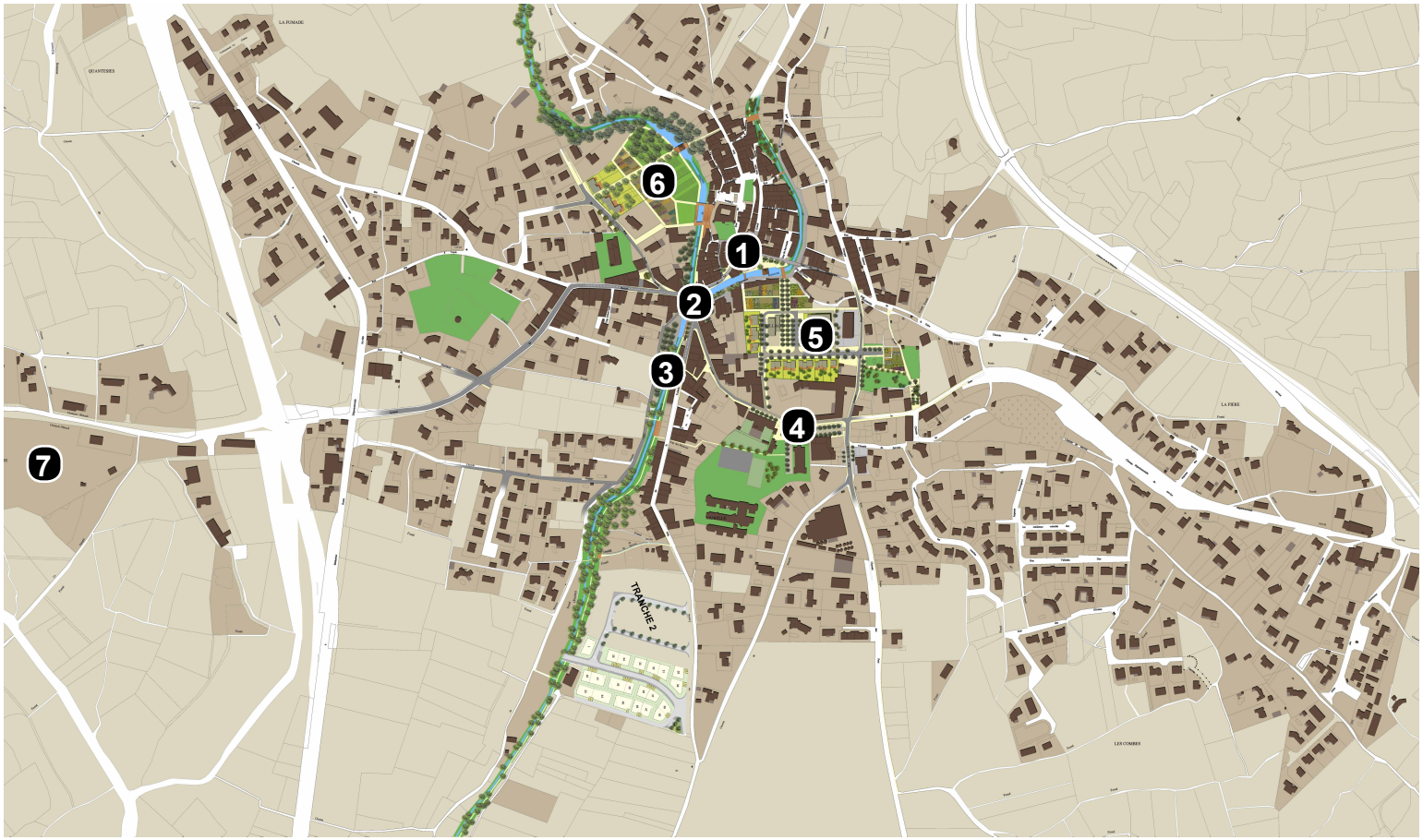

Plan de référence de développement urbain

La place du 14 Juillet & place Jean Moulin

Espaces uniquement piétons

Espaces partagés piétons / voitures

Espaces de circulations voitures

Pontons bois en encorbellement sur l'eau

Faré contemporain

Remise en eau des rivières par petites retenues

Stationnements

Zone de Rencontre : vitesse limitée

Passerelle piétonne

Transformation de la place du 14 Juillet et de la Place jean Moulin : Vue en plan

Une place couverte
La maison du **peuple**

La maison du Peuple est un bâtiment emblématique de la commune, témoin de son passé d'après-guerre à l'époque du «Midi Rose».

Après avoir subi maintes opération de «modernisation», la maison du peuple est aujourd'hui désaffectée et tombe en décrépitude. Sa réhabilitation nécessiterait des travaux conséquents et très onéreux, ne serait-ce que pour des question de mises aux norme.

Sa transformation en espace ouvert sur son parvis, comme une halle ou une place couverte pouvant accueillir le marché ou d'autres manifestations est un prolongement cohérent de la réorganisation du centre-village, qu'il s'agit de revitaliser pour ne pas qu'il souffre de la concurrence des nouveaux quartiers.
Cela permet aussi de redonner un sens et une utilisation emblématique pour le village à ce lieu singulier, de conserver le patrimoine bâti tout en aérant le tissu.

La maison du Peuple aujourd'hui : pas de parvis

Transformation de la maison du Peuple en Place Couverte / Halle + aménagement d'un parvis piéton

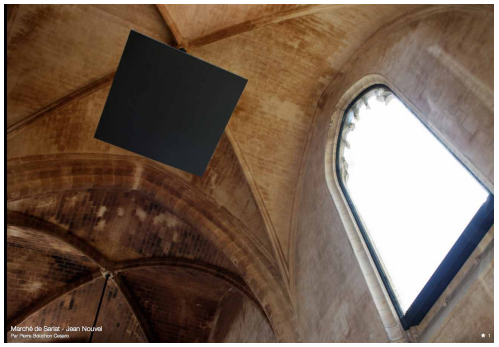

Une place couverte
La maison du **peuple**

La réhabilitation de l'église Sainte-Marie de Sarlat en marché couvert par l'architecte Jean Nouvel est un exemple de ce qui pourrait être initié dans la transformation de la Maison du peuple : un design intérieur contemporain et sobre mettant en valeur les volumes de l'architecture d'origine.

Autre exemple de bâtiment ouvert sur l'espace public, créant un espace abrité multifonctionnel à Marseillan et à Sérignan, Hérault.

Reconversion de l'église Ste-Marie à Sarlat

Marché couvert de Marseillan (34)

Exemple de Sérignan (34), avant réhabilitation

La place du village

La place du **14 Juillet**

La place du 14 Juillet aujourd'hui, a une utilisation routière : c'est un carrefour pour les voitures et c'est aussi un parking. **Elle a complètement perdu sa vocation d'origine, de place centrale, de place du village. C'est cette fonction, ce rôle à jouer pour le village que nous souhaitons lui redonner** au travers d'une piétonisation contemporaine.

Il s'agit en outre d'édifier une passerelle qui la reliera au nouveau quartier qui sera aménagé de l'autre côté du Sauvanès où les stationnements seront intégrés. Les traitements de sol, pavés, appuieront et encadreront l'usage piéton du lieu. La fontaine, aujourd'hui en surplomb sur le ruisseau bétonné sera déplacée au centre de la place pour l'animer et en tempérer l'atmosphère, et remplacée par un faré permettant d'observer le ruisseau remis en eau par des petites retenues.

Il s'agit de redonner aussi des terrasses possibles aux cafés du village, pour créer un lieu animé, partagé et convivial.

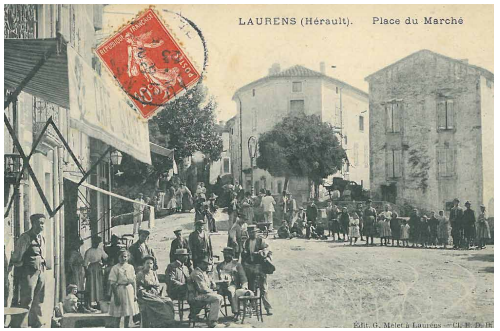

La place du 14 Juillet, début du XX° sicèle

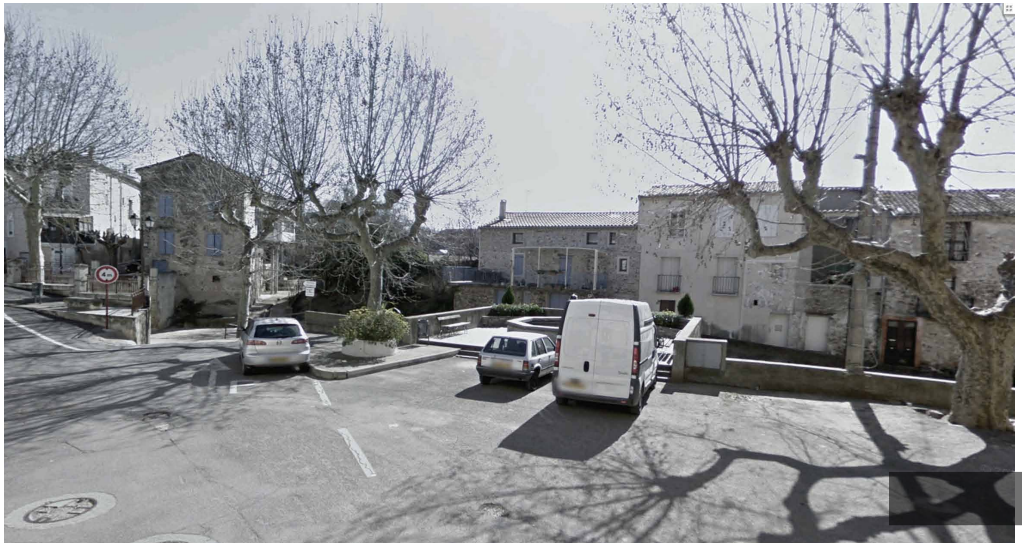

La place du 14 Juillet aujourd'hui : quelle place pour le piéton ?

Transformation de la place du 14 Juillet : retrouver la notion de «place du village»

Un point de repère
La place des **Anciens Combattants**

- Espaces uniquement piétons
- Espaces partagés piétons / voitures
- Espaces de circulations voitures
- Pontons bois en encorbellement sur l'eau
- Petit abris public / tonnelle
- Remise en eau des rivières par petites retenues

Transformation de la place des Anciens Combattants : Vue en plan

Un point de repère

La place des **Anciens Combattants**

La place des Anciens Combattants aujourd'hui,est un point de convergence fort, un noeud routier, le principal carrefour de la commune. Elle sert accessoirement de parking, mais ne marque pas qualitativement ce qui est géographiquement le coeur du village, l'endroit par lequel tout le monde passe.

Le projet vise à faire de ce lieu de **«passage obligé» un point de repère emblématique** du renouveau de la commune, car c'est aussi le point de confluence des cours d'eau, **le point de naissance du Libron**. Ce lieu mérite donc d'être singulier, marqué, identifiable. C'est pourquoi, dans les séquences de retraitement des cours d'eau, il est traité avec minéralité, afin de le distinguer des autres endroits jalonnant les berges.

Enfin, s'il **redonne une nouvelle fois davantage de place au piétons**, de par la réflexion engagée sur les circulations dans la commune (sens uniques ponctuels / circulade), il conserve aussi sa vocation d'articulation, de croisement de rues.

La place des Anciens Combattants, début du XX° sicèle

La place des Anciens Combattants aujourd'hui : un univers uniquement routier

Transformation de la place des Anciens Combattants : un repère sur le Libron et au coeur du village

Un point de repère
La place des **Anciens Combattants**

Les quais sur le Libron ne servent aujourd'hui que de parking et méritent un traitement piéton plus qualitatif pour faire profiter aux habitants de ce lieu singulier, de rencontre entre le village et sa rivière, entre l'urbain et le naturel.

Aménager une petite retenue sur le lit du cours d'eau (cf exemple en photo ci contre) permettant une remise en eau, provoque une changement paysager immédiat. D'un champ visuel dominé par la minéralité peu qualitative du béton, des murs et des enrobés, on aperçoit aussitôt l'eau en place centrale, remettant l'élément naturel au coeur de l'aménagement. Un petit abris public peut être aménagé pour profiter du bruit et de la fraîcheur de l'eau à l'ombre, produisant un espace de tranquillité.

La place des Anciens Combattants et les quais sur le Libron aujourd'hui : un univers uniquement routier et bétonné

Transformation de la place des Anciens Combattants et les quais sur le Libron : un lieu convivial

Ballade au bord de l'eau
La promenade des berges du **Libron**

Les berges du Libron forment aujourd'hui un espace artificialisé, bétonné livrant un paysage désuet dans le village, sans pouvoir lui apporter les qualités que l'on peut attendre de la traversée d'un cours d'eau. Cet aménagement ne permet pas de mettre en valeur, ni le patrimoine bâti composé de maisons vigneronnes traditionnelles, ni un usage de promenade comme on pourrait habituellement attendre des rives d'un cours d'eau traversant un village.

Dans le cadre du projet de territoire, nous avons cherché à remettre le cours d'eau au centre du devenir urbain de la commune, comme un lien entre le Nord et de Sud et irriguant le coeur de village. Dans une approche plus urbaine, il s'agit à cette échelle **d'aménager une promenade le long du Libron par une action paysagère de «renaturalisation» du cours d'eau**, à l'image de sa fonction d'origine.

Il s'agit en outre de concrétiser ce vecteur urbain, autant porteur d'usages que de continuités écologiques restaurées.

Le Libron en eau, début du XX° sicèle

Les berges du Libron aujourd'hui : un lit de rivière bétonné

Transformation des berges du Libron :une promenade urbaine et nature

Voies double sens

Voies en sens unique

Emprise nécessitant une requalification (chaussée / sols)

Circulade en sens unique

Requalibrer l'**Avenue de la Gare**

Requalification de l'Avenue de la Gare : créer une circulade = diffracter les flux pour décongestionner et ré-affecter les espaces aux piétons

Circulade en sens unique

Requalibrer l'**Avenue de la Gare**

L'Avenue de la gare aujourd'hui,est l'artère principale de la commune, où se mélangent le trafic de poids lourds induit par les activités économiques de la commune et la desserte interquartiers des riverains. De par le gabarit ancien et étroit de la voie (RD 136), il naît des **conflits d'usages qui délaissent, faute de place, les cylces et les piétons.**

De ce fait, le fonctionnement global de tout le village repose essentiellement sur les déplacements motorisés, créant, outre des problèmes de pollution, des contraintes de stationnement dans le centre et des soucis de congestion, en particulier au point de convergence des flux proche des écoles. L'ensemble des actions sur les espaces publics de la commune dépendent en grande partie de la faisabilité de la requalification de l'Avenue de la Gare, proposant **par l'instauration d'une circulade en sens unique, une diffraction des flux et une ré-appropriation de l'espace.**

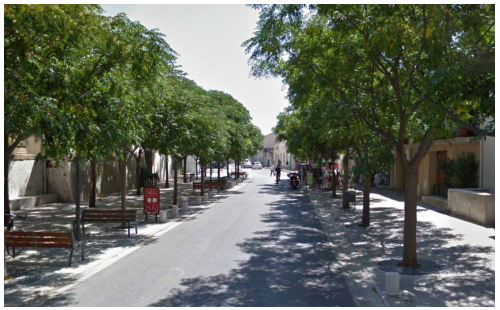

Exemple de Boulevard urbain - Vic-la-Gardiole (34)

L'Avenue de la Gare aujourd'hui : étroite pour un double sens, pas de traitement qualitatif

Requalification de l'Avenue de la Gare : réduire la largeur en passant en sens unique au profit des piétons

Requalifier les **entrées de village**

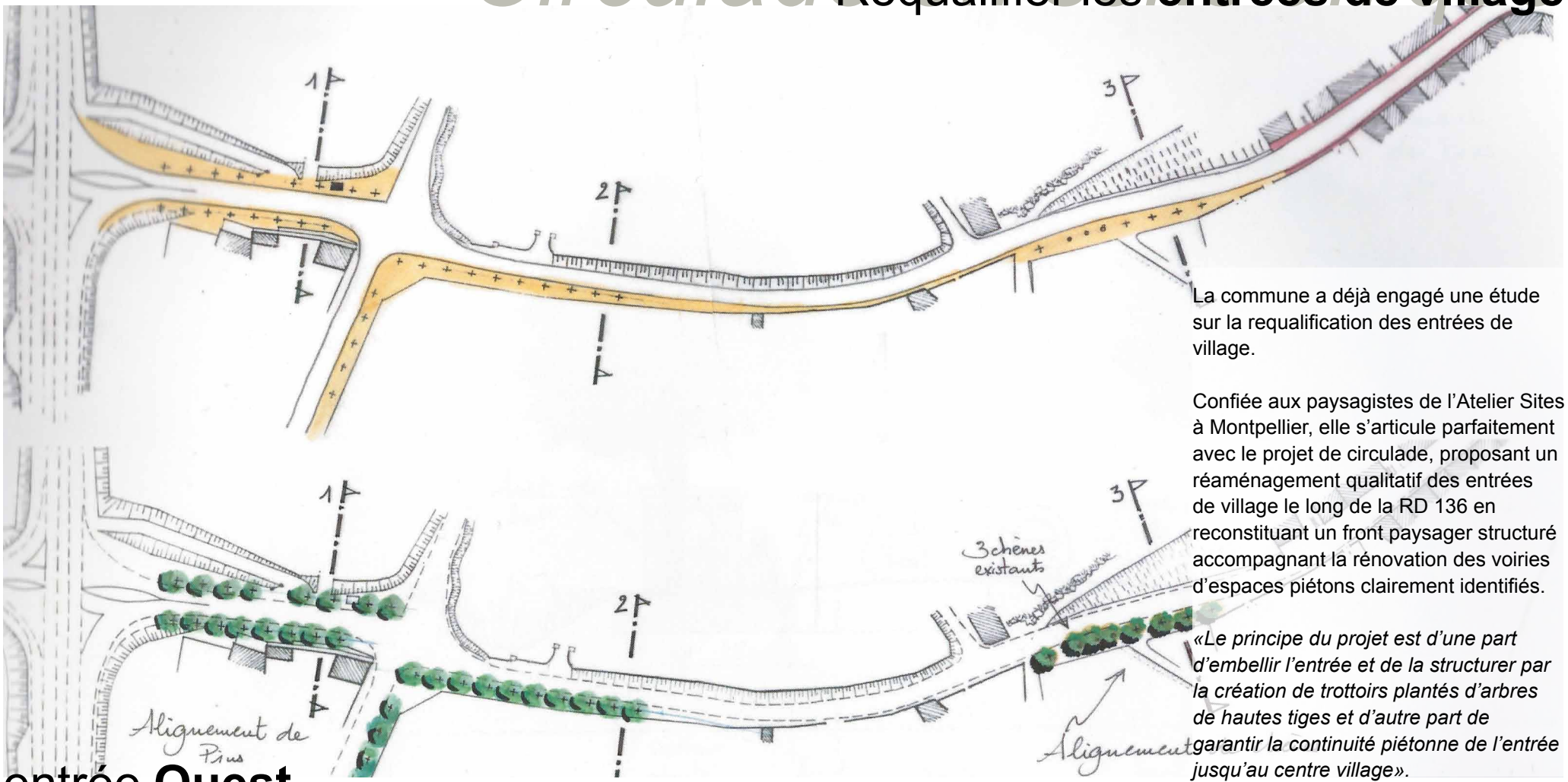

entrée **Ouest**

La commune a déjà engagé une étude sur la requalification des entrées de village.

Confiée aux paysagistes de l'Atelier Sites à Montpellier, elle s'articule parfaitement avec le projet de circulade, proposant un réaménagement qualitatif des entrées de village le long de la RD 136 en reconstituant un front paysager structuré accompagnant la rénovation des voiries d'espaces piétons clairement identifiés.

«Le principe du projet est d'une part d'embellir l'entrée et de la structurer par la création de trottoirs plantés d'arbres de hautes tiges et d'autre part de garantir la continuité piétonne de l'entrée jusqu'au centre village».

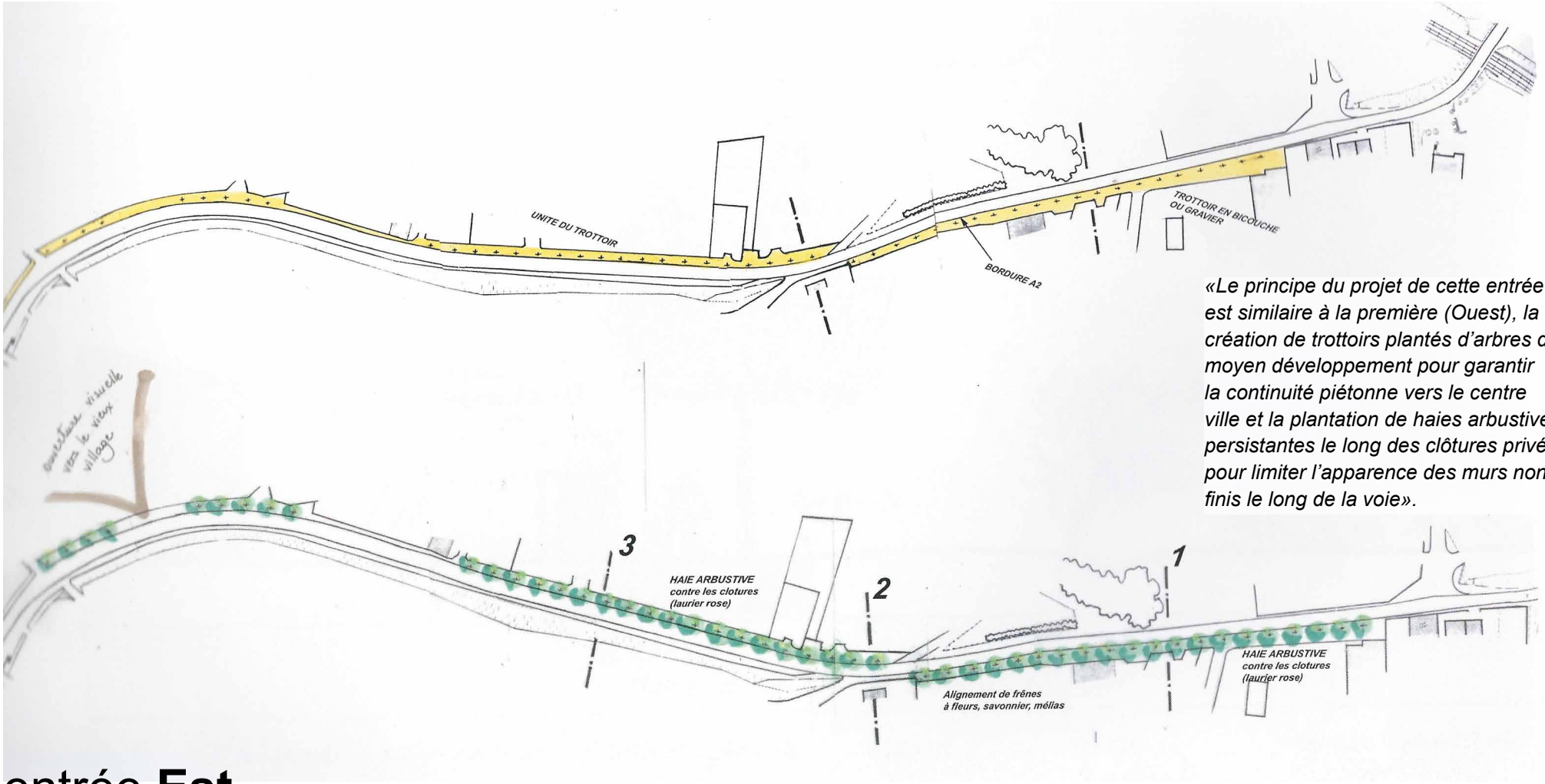

«Le principe du projet de cette entrée est similaire à la première (Ouest), la création de trottoirs plantés d'arbres de moyen développement pour garantir la continuité piétonne vers le centre ville et la plantation de haies arbustives persistantes le long des clôtures privées pour limiter l'apparence des murs non finis le long de la voie».

entrée **Est**

agence Robin & Carbonneau
ARCHITECTURE | ENVIRONNEMENT | URBANISME

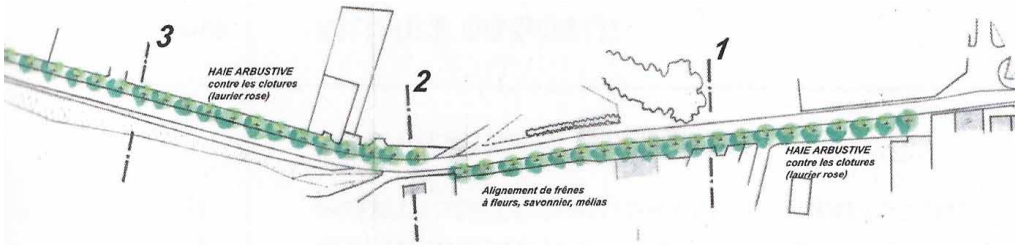

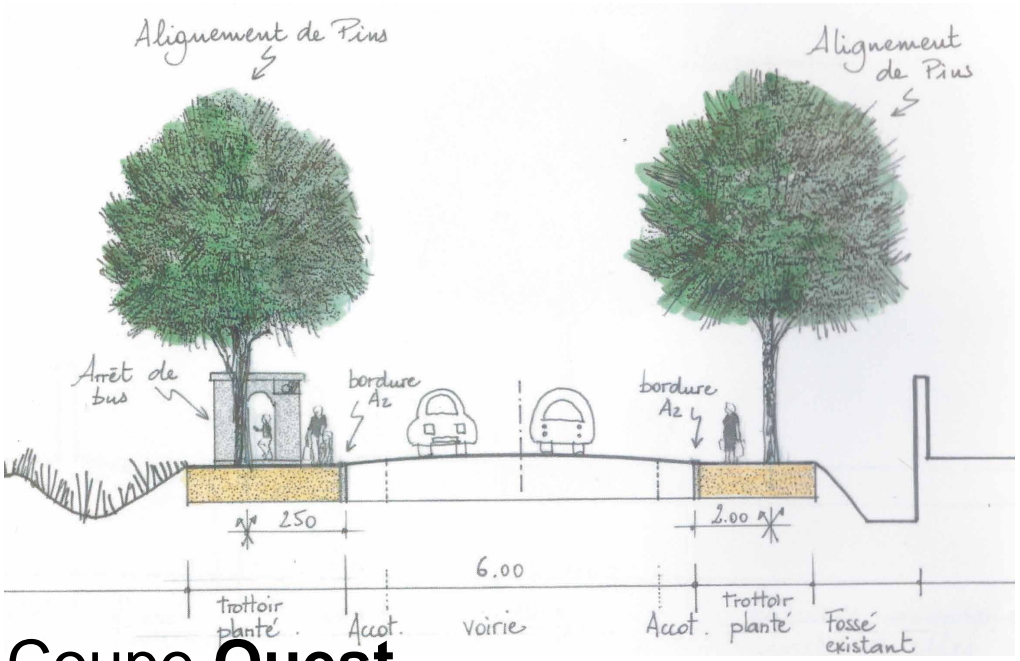

Coupe **Ouest**

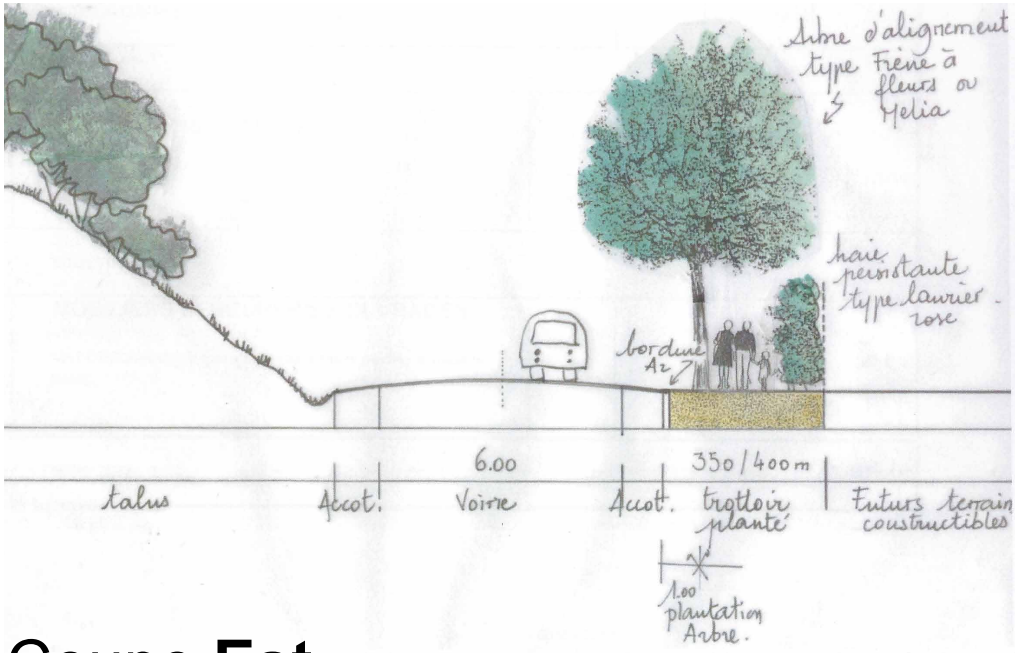

Coupe **Est**

agence Robin& Carbonneau
ARCHITECTURE | ENVIRONNEMENT | URBANISME

Etendre le centre
Projet **Coeur de Village**

L'objectif de cette opération, qui investit une friche agricole en dent creuse au contact du village historique, est de développer Laurens «Intra Muros» en proposant une extension du centre-village.

Le projet est avant tout un lien urbain entre le coeur historique juste au Nord du Sauvanès et les équipements publics, et en particulier l'école, au Sud de la circulade.

Il s'étend également vers l'Est en englobant le Parc de la Source pour en proposer une extension et un réaménagement ponctuel avec l'accueil d'un terrain multi-sports.

Le programme s'articule autour d'un grand mail central, qui non seulement structure le nouveau quartier, mais apporte au village un lien urbain majeur qui aujourd'hui n'existe pas, par l'aménagement d'une esplanade plantée.

Des jardins familiaux y sont aménagés pour compenser la densité du centre historique et offrir aux habitants un extérieur qu'ils n'ont pas aujourd'hui.

Enfin, une aire de stationnements ombragées permet de compenser les manques dans le centre.

Plan du projet Coeur de Village

Coeur de village
Programmation

Emprise : 1,8 ha
35 logements environ
80 habitants environ
Densité (sur les espaces urbains) **: 35 lgts / ha**

Passerelle piétonne sur le Sauvanès : connexion sur Pl du 14 Juillet

Jardins familiaux : 25 lots

Esplanade plantée / rambla

Equipement public : foyer Séniors + possibilité mairie annexe

Stationnements publics

20 Logements collectifs en R+2 : possibilité logements locatifs

Extension du parc de la Source : Stationnements + Multisports + jardins f.

14 logements individuels

Plan du projet Coeur de Village

Coeur de village
Références

Référence pour le rambla central

Maisons écologiques - François Leblanc et Fabien Picaud architectes

Référence pour les logements individuels groupés - Leibar Seigneurin architectes

Logements collectifs à Gradignan (33) - Leibar Seigneurin architectes

Jardin agricole
Projet **Parc des Vignes**

L'objectif de cette opération, qui investit une friche agricole en dent creuse au contact du village historique, est d'offrir à Laurens un parc public, un vaste espace paysager au bord de l'eau, mêlant espaces de détente (plages bois / faré) à des espaces agricoles témoignant de l'histoire du lieu. Cette dent creuse, visible depuis la mairie et le parc du château permet une mise en scène des vues plongeantes, comme de la façade urbaine du parc vers le village historique. Ce paysage intime, aujourd'hui peu connu car enclavé et délaissé car en friche, permet de valoriser l'une des plus belles vues sur l'alignement de maisons anciennes et la silhouette du château (mairie) se démarquant en hauteur.

Le projet propose en front de rue, pour s'insérer dans le contexte urbain, quelques maisons de ville groupées et contemporaines dont les jardins en lanière rappelant les trames agricoles s'étirent vers le parc.

Des jardins familiaux, où la nature est domestiquée par les habitant, assurent une transition entre l'urbain (habitat) et le naturel (parc le long des berges).

Pour garder la mémoire viticole du terrain, un vignoble pédagogique est préservé.

Plan du projet Parc des Vignes

Parc des Vignes

Programmation

Emprise : 1,6 ha
5 logements
15 habitants environ
Densité (sur les espaces urbains) **: 15 lgts / ha**

Re-naturalisation des berges de la Naudine + petite retenue d'eau

Ponton bois + faré au-dessus de l'eau : un lieu de détente et de fraîcheur

Parc paysager et arboré

Vignoble pédagogique : collection de cépages locaux et anciens

Jardins familiaux : 38 lots

5 logements individuels

Espace de plage urbaine / ponton bois

Plan du projet Parc des Vignes

Parc des Vignes
Références

Référence pour les jardins familiaux

Référence pour le faré et les pontons bois - jardins humide de Chouilly

Référence pour le vignoble pédagogique - jardins viticole de Chouilly

Référence pour le parc arboré paysager

Référence pour les pontons bois

Le quartier économique

Projet **Lantonnière**

Plan du projet économique du Mas d'Azil

En parallèle du développement des équipements et de l'habitat sur la commune, il est important de penser à la planification du développement économique. Si les principes de mixités sont retenus au sein des espaces urbains pour intégrer les commerces, services de proximité et activités compatibles et nécessaire à l'habitat, il est important de permettre aussi le développement des activités artisanales ou de «petites industries» locales.

Ces activités pouvant entraîner des nuisances (acoustiques, olfactives), elles sont programmées à l'écart de l'habitat. Pour cela, le projet prévoit le développement aux abords du site déjà partiellement urbanisé le long de la route de Lenthéric (RD 136), en frange Ouest de la commune.

Ces «zones» ne sont généralement pas pensées comme des «quartiers», mais il est important d'offrir un aménagement urbain structuré, capable d'évoluer dans le

Le quartier économique

Programmation

temps (exemple des faubourgs vignerons) et s'insérant dans le paysage. Pour cela, le projet s'appuie sur les composantes du site en maintenant le plus possible la végétation (pinède) déjà existante et intègre la contrainte hydraulique et de recul par rapport à la RD 909 pour laisser un espace tampon planté. L'aménagement s'étend sur 2 sites distincts dans une logique de regain de cohérence et de comblement des espaces vacants pour limiter l'étalement urbain. Dans un premier temps, les voies internes sont pensées en impasses, mais une possibilité de liaison est préservée à long terme. La variété de la taille des lots permet une mixité d'accueil de tout type d'entreprises.

Le quartier se structure le long d'une voie qui fédère une partie des stationnements nécessaires, plantés d'alignements d'arbres. Le parcellaire longitudinal optimise les accès et le linéaire de voie nécessaire et, couplé à des prescriptions de mitoyenneté, évite d'aboutir à un espace flou et déstructuré.

Maintien des espaces plantés (pinède existante) comme écrin paysager

Voie structurante + stationnements + arbres (connexion RD136 + chemin)

4 grands lots artisanaux

7 moyens lots artisanaux

Venelle piétonne

6 moyens lots artisanaux

1 grand lot artisanal

Espace tampon paysager / rétention pluviale

Emprise : 3,2 ha
13 lots de moyenne taille (650m2 moy.)
5 lots de grande taille (2 600 m2 moy.)
86 stationnements mutualisés sur voie

Lantonnière
Le quartier économique
Références

CC de Quillebeuf-sur-Seine / ZAC Bourneville

Appel à projet 2013 «Pour en finir avec la zone» - CAUE 44 - Barré-Lambot architectes - 2eme prix

Parc d'activités du Pont du Cerf - Périgueux - 2010 - ECCTA mandataire, Hervé Gastel architecte paysagiste

Approche Faisabilité **pré-opérationnelle**

La nécessité de réviser le PLU

L'objectif de cette étude est d'aboutir aux aménagements proposés. Pour cela, elle doit en premier lieu induire une évolution du document d'urbanisme en vigueur pour être traduite réglementairement.

Ce n'est qu'en devenant opposables que les projets ici esquissés pourront être réalisés. Pour cela, ils doivent être transcrits le plus fidèlement possible dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), applicable sur la commune et gérant à la fois le droit du sol et les possibilités tant quantitatives que qualitatives, de construction.

Le PLU actuel tablant sur un horizon 2016 arrivera bientôt à échéance et devra donc être révisé pour être en adéquation avec l'horizon 2030 esquissé dans cette étude. Notons par ailleurs que les objectifs démographiques ont été atteints sans l'ouverture à l'urbanisation prévue sur la pointe Sud (opération initiale «Les Hons»), et que par conséquent, il apparaît comme trop permissif au regard de la réalité du territoire en offrant bien plus d'espaces urbanisable s et de terrains à construire qu'il n'en fallait en réalité. L'étude urbaine remet en cohérence l'ensemble des sites stratégiques en matière de développement urbain de la commune par rapport aux espaces existants (plaine agricole, dents creuses, centre...) mais aussi par rapport aux besoins démographiques (appréhendés à l'échelle du SCoT) et au paysage.

Le scénario démographique envisagé dans cette étude pour une **prospective à l'horizon 2030 est de + 700 habitants, pour atteindre une population communale d'environ 2 300 habitants.**

Ces objectifs, établis en croisant les analyses statistiques des données INSEE et les prescriptions du SCoT, correspondent tout-à-fait au bilan des opérations développées sur les sites stratégiques :

80 hab. / Coeur de village
\+ 15 hab. / Parc des Vignes
\+ 605 hab. / Pointe Sud
=

700 hab. / Commune de Laurens.

Les outils à mettre en oeuvre dans le PLU

En premier lieu, pour vérifier la pertinence et la validité du scénario démographique au regard de nombreuses données, comme par exemple l'état des lieux socio-économique de la commune, les capacités d'alimentation en eau potable ou à l'inverse de traitement des eaux usées, l**e Rapport de Présentation devra être entièrement actualisé.**
Dans le même esprit de rénovation, le PADD qui est la clé de voûte du document d'urbanisme car il donne la direction générale du développement de la commune, devra être réadapté au projet d'ensemble de l'étude urbaine, en affirmant davantage les principes de non étalement urbains et d'aménagement durable.

Puis, secteur par secteur, des outils réglementaires pourront, selon les possibilités et opportunités du moment, être mis en oeuvre comme par exemple :

CF pages suivantes.

> secteur Coeur de village :

Aujourd'hui en zone agricole (A), ce secteur devrait évoluer en zone A Urbaniser (AU) afin d'en permettre l'aménagement. Ce secteur devrait en même temps être soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) calées sur l'étude urbaine. Un sous secteur Nj par exemple pourrait être défini pour les jardins familiaux.

> secteur Parc des Vignes :

Aujourd'hui en zone naturelle (N), ce secteur devrait évoluer en zone A Urbaniser (AU) sur sa frange Ouest (5 logts). Ce secteur devrait en même temps être soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) calées sur l'étude urbaine. Un sous secteur Nj par exemple pourrait être défini pour les jardins familiaux. Un Emplacement Réservé pourrait être instauré pour en garantir une maîtrise foncière.

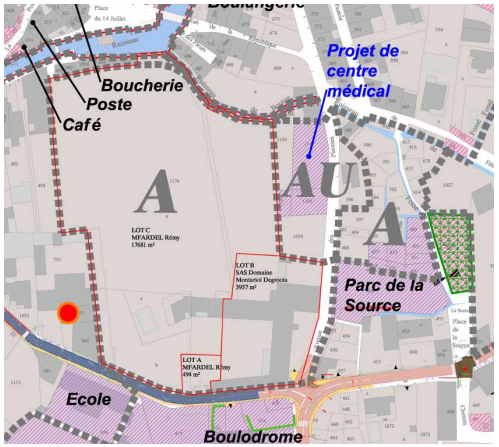

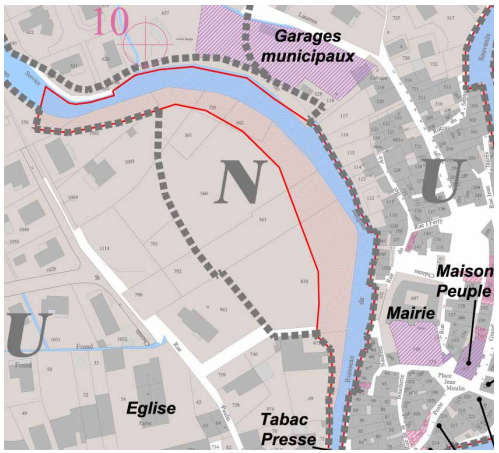

OPAH et autres actions pour la rénovation du centre

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une convention passée entre une commune, un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale, pouvant être la communauté de communes), l'État, la Région et l'ANaH (Agence Nationale de l'Habitat) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti.(cf étude de juin 1998)

Suite à un diagnostic précis, elle élabore une étude pré-opérationnelle qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre pendant la phase.

Enfin, l'OPAH proprement dite, est instaurée pour une durée déterminée, généralement comprise entre trois à cinq ans, pendant laquelle des aides financières sont accordées par l'État (Anah), le Conseil Régional, le Conseil général, les EPCI (selon les cas) et la Ville. Cette mission de « suivi-animation » est confiée à un opérateur externe chargé de la mise en œuvre et du bon déroulement de l'opération.

Par ailleurs, si le PLU n'a pas vraiment de pouvoir d'action sur les espaces publics, dans la mesure où la municipalité y est libre d'intervenir, il peut prescrire des Emplacements Réservés pour des projets d'intérêt général.
Cela peut concerner des projets de démolitions dans des opérations de dé-densification (curetage / assainissement des tissus anciens / logements insalubres).
Enfin, le PLU au travers de son règlement doit fixer des prescriptions architecturales claires pour valoriser le patrimoine et permettre son renouveau.